



Avis d'audience

Le 6 mai 2011

Réf. 2011-H-106

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en mai pour examiner le rapport d'examen environnemental préalable (REEP) et rendre une décision d'autorisation en ce qui concerne la proposition de Cameco Corporation (Cameco) de construire et d'exploiter un nouveau système de gestion de l'eau sur le site de la mine Cigar Lake. L'installation est située dans la région de Cigar Lake, dans le nord de la Saskatchewan.

Le personnel de la CCSN recommande à la Commission d'approuver le REEP du projet proposé de gestion de l'entrée d'eau de Cigar Lake et d'approuver la construction des installations liées à ce projet. L'exploitation des nouvelles installations devra faire l'objet d'une approbation ultérieure et nécessitera des renseignements supplémentaires sur les contrôles opérationnels, notamment la surveillance de la conformité courante et du programme de suivi.

La Commission examinera la demande de Cameco au moyen de mémoires lors d'une séance à huis clos. La recommandation du personnel de la CCSN et le mémoire de Cameco pourront être obtenus à partir du 27 mai 2011 en communiquant avec le Secrétariat à l'adresse indiquée ci-dessous.

Le public est invité à commenter par écrit la demande de Cameco. Les demandes d'intervention doivent être envoyées au Secrétariat de la Commission au plus tard le 10 juin 2011 en utilisant le lien suivant : <http://www.nuclearsafety.gc.ca/fr/commission/intervention/index.cfm>, ou l'adresse ci-dessous. En conformité avec les *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, les demandes doivent comprendre les renseignements suivants :

- un mémoire des commentaires qui seront présentés à la Commission;
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'intervenant.

Les renseignements personnels, comme l'adresse et les numéros de téléphone, sont essentiels pour lier le mémoire à son auteur. Veuillez soumettre vos renseignements personnels sur une page distincte si vous souhaitez assurer leur confidentialité. Il est à noter que tous les mémoires sont mis à la disposition du public, sur demande auprès du Secrétariat.

Lorsque la Commission aura terminé ses délibérations et rendu une décision dans ce dossier, un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* sera publié sur le site Web de la CCSN et accessible au public.

Les recommandations du personnel de la CCSN et le mémoire de Cameco ne sont pas disponibles en ligne. Pour les obtenir, il faut présenter une demande au Secrétariat, à l'adresse suivante :

Julie Bouchard

Agente de tribunal

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire

280, rue Slater, C. P. 1046

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-995-1703 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnscccsn.gc.ca